



Facturation eau / plomberie abusive ?

Par **maejg**, le **24/04/2011** à **10:54**

Bonjour,

Locataire d'un appartement à Paris, notre propriétaire nous adresse une facture d'un montant de 124 euros 49 correspondant à la réparation d'une fuite sous baignoire sans plus de précision, suis je obligée de régler cette facture.

De plus, une fuite s'est produite sur une canalisation en amont du robinet d'évier sur une canalisation, cette réparation est elle à ma charge ?

merci beaucoup de votre aide .

Par **mimi493**, le **24/04/2011** à **12:53**

Quelle était, exactement, la nature de la fuite ? qu'est-ce qui a été réparé ?

Par **maejg**, le **24/04/2011** à **14:11**

La nature de la fuite selon le plombier, quand il est venu, c'est un joint défectueux mais sous la baignoire. .Et, je trouve que 124 euros pour le remplacement 'un joint, c'est un peu chérot. Il n' y a pas d'autres précisions sur la facture.

Merci de votre aide , en tout cas.

Par **mimi493**, le **24/04/2011** à **15:27**

Le changement des joints sont du ressort du locataire. Il vous appartenait donc soit de le changer vous-même, soit de faire venir un plombier en choisissant le moins cher. Si vous avez demandé au bailleur d'intervenir, il vous fait payer ce qu'il a payé.